

# LE TRAVAIL PERSONNEL DE L'ÉLÈVE

## ARTS PLASTIQUES

### ❶ Le travail personnel : quels types ? Quelles productions ? (oral, écrit, mémoire ...), avec quelles exigences ?

En arts plastiques, s'agissant d'une discipline artistique, l'élève pratique c'est à dire qu'il travaille en interaction pratique et culture artistiques. Par pratique on entend recherche, choix des moyens et expression plastique, à l'initiative du professeur ou à sa propre initiative, dans ce cas il est question de projet personnel de l'élève - cela se trouve déjà développé dans le programme de la classe de 3<sup>ème</sup> du collège - et par culture artistique le travail sur des oeuvres - des reproductions ou des originaux - , des courants et surtout sur des questions qui fondent une compréhension de ce qu'est l'art.

Les productions sont d'abord plastiques (les élèves produisent en deux et trois dimensions), orales (verbalisation de la pratique), écrites (notes personnelles, recherches en culture artistique, esquisses, croquis ou mise au point d'un projet). S'ajoutent des visites d'expositions, des études de documents. La constitution de repères tant historiques qu'artistiques participe du travail de la mémoire.

L'exigence est que l'élève dépasse le niveau de la restitution (à la manière de ...) et de l'exercice.

### ❷ Le travail personnel pourquoi ?

Le travail personnel en arts plastiques participe de la visée artistique de la discipline. L'élève doit pouvoir mener une démarche personnelle s'inscrivant dans le champ des arts plastiques. C'est une activité de réflexion et de production qui mobilise à la fois des maîtrises de savoirs tant pratiques que culturels. Au plan de l'écrit, le travail personnel se manifeste aussi sur différents supports dont le cahier, plus proche du carnet de bord, sur lequel s'effectuent tant les prises de notes en cours que les recherches personnelles (écrites ou dessinées).

### ❸ Comment le valoriser ? L'évaluer ?

Le programme du lycée, notamment au chapitre des attentes en fin de classe Terminale, nous fournit plusieurs voies pour la valorisation et l'évaluation :

" l'élève doit pouvoir conduire un questionnement par rapport à une production artistique et par rapport à sa propre production en les situant, en les analysant et en témoignant d'un comportement ouverte aux démarches artistiques." ... "... l'élève doit pouvoir mener une démarche personnelle ..., produire en affirmant une maîtrise quant aux choix des moyens et des procédures dans leur adéquation au projet qu'il s'est fixé ou dans la réponse au problème posé." ... " Il a appris à réajuster, en permanence, la conduite de son travail ..." " Il décèle, repère et analyse les références implicites de son travail et sait réinvestir les données prises dans le champ artistique."

L'épreuve facultative du baccalauréat se fonde sur la soutenance d'un dossier de productions personnelles qui permet d'évaluer les acquis référant à l'ensemble des points qui précèdent. L'épreuve plastique pour l'enseignement obligatoire engage fortement l'élève à développer une production témoignant d'un authentique projet personnel.

Les présentations ou expositions de productions des élèves comme d'artistes confirmés constituent des temps forts pour valoriser le travail personnel des élèves.